



14ème législature

Question N° : 101950	De Mme Marie-Lou Marcel (Socialiste, écologiste et républicain - Aveyron)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement : personnel	Tête d'analyse >personnel de direction	Analyse > chefs d'établissement. perspectives.
Question publiée au JO le : 17/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation des personnels de direction de l'éducation nationale. Le syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale, « Indépendance et direction force ouvrière », s'inquiète de la dégradation continue des conditions de travail de ce personnel. Il souhaite que soient reconnus comme personnels d'encadrement les chefs d'établissement et adjoints et que la grille de leur rémunération soit portée à la hauteur des responsabilités qu'ils endossent et soit comparable à celles des cadres de ce niveau. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en faveur du personnel de direction de l'éducation nationale.